

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-6

VALIDATION D'AUDITS MARQUE VALEURS PARC VIANDE

Date de la convocation
17/01/2023

Le 24 janvier 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine	x				
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick			x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
TOTAL EPCI et communes	7			7	7

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Code projet : 5106 Valorisation des Produits

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 : Millevalches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure phare 20 : Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Stratégie agricole du Parc : Axe valorisation des productions locales.

Contrat de Parc 2023-2026 Fiche action 4.4 (Projet)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevalches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin ;

Vu la délibération n°B.2022-63 du 20 septembre 2022 validant un nouveau cahier des charges de la marque « Valeur Parc » intitulé « Viande ovine et bovine ».

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant la Charte 2018-2033 et notamment l'Axe 2 Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement et en particulier les mesures 20 et 21,

Considérant la stratégie agricole du Syndicat Mixte de Gestion du Parc, et notamment l'axe « agroécologie »,

Contexte :

Depuis 2010, le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin s'est engagé dans le marquage des produits agricoles et d'hébergements touristiques de son territoire, en mobilisant les marques collectives « produits du Parc naturel régional » et « accueil du Parc naturel régional ». En 2016, ces marques ont été remplacées par la marque collective nationale « Valeurs Parc » ayant vocation à être attribuée à des tiers localisés sur le territoire, en l'appliquant à des produits ou des services dans le cadre d'une convention d'une durée de 5 ans passée entre chacun d'entre eux et le Parc.

Le volet produit de la marque compte un nouveau cahier des charges depuis l'automne 2022 (B.2022-63 du 20 septembre 2022) « Viande ovine et bovine ». Ainsi, les audits de marquages ont lieu depuis novembre 2022, en donnant la priorité aux agriculteurs ayant participé à la co-rédaction du cahier des charges. Deux potentiels bénéficiaires ont pour l'instant été retenus.

Audits « Marque Valeurs Parc viande ovine et bovine »

Nom et localisation de l'entreprise	Nom des bénéficiaires	Date d'audit	Avis
Revenons à nos moutons à Toy-Viam / Tarnac	Lise Rolland et Fabrice Merhand	30 novembre 2022	Favorable
Terras Comunas à Tarnac	Namik Bovet et Léo Pauwels	4 janvier 2023	Favorable

Les conditions financières d'octroi de la Marque stipulent que le bénéficiaire verse une cotisation annuelle au Parc qui lui donne le droit d'utiliser la marque et permet de cofinancer des actions liées à cette dernière. Le montant de la cotisation fixée par la grille, validé par la commission marque nationale, est défini selon trois barèmes : entreprise employant au maximum 1 ETP (50€/an), entreprise employant de 2 à 10 ETP (100€/an), entreprise employant plus de 11 ETP (300€/an).

Dans le cas présent, le montant des cotisations annuelles correspond à un montant solvable auprès du PNR ML de **100 € par marqués**.

1. Fiche de synthèse, rapport d'audit Revenons à nos moutons – 30/11/22

Auditeurs : Camille Lannes (PETR Vézère Auvézère), Anthony Buys (éleveur), Elodie Haaz (PNRML).

Lieu : siège de l'exploitation à Toy-Viam

Durée : 3h (14h – 17h)

Présentation synthétique de l'entreprise, éléments de contexte :

Lise Rolland et Fabrice Merhand se sont installés il y a 6 ans en reprenant une ferme et des terres à cheval sur les communes de Toy Viam et Tarnac. L'installation fait suite à une reconversion professionnelle pour Lise, qui était initialement ingénieur agronome, et avait fait ses débuts dans la vie active au sein de l'équipe du Parc naturel régional de Millevaches. Elle s'est ensuite formée comme bergère. Fabrice, lui, était déjà éleveur berger dans diverses régions de France, il a d'ailleurs été berger au Longeyroux entre 2007 et 2010 ce qui lui a donné envie de s'installer sur ce territoire.

Les brebis de Lise et Fabrice sont conduites en pastoralisme, et sont en extérieur toute l'année. Elles entretiennent notamment la tourbière du Longeyroux et les sources de la Vienne en période estivale. Un troupeau 100 % en extérieur sur le Plateau de Millevaches n'est pas aisé, c'est pourquoi les bergers pratiquent la transhumance inverse, et emmènent leur troupeau dans le Lot entre janvier et avril.

La démarche est remarquable, puisqu'elle permet une alimentation du troupeau entièrement à l'herbe, des naissances qui respectent la saisonnalité naturelle, et une qualité de la viande qui s'en ressent. Au niveau économique, les choix de Lise et Fabrice sont réfléchis également puisque cette conduite d'élevage limite au maximum les charges de la ferme, et le passage à l'estive du troupeau permet de conserver les prairies proches de l'exploitation pour la fauche.

Leur viande est vendue en direct ou en circuit court pour la totalité de la production, dans des épiceries ou magasins de producteurs du territoire, à la ferme, ou par envois Chronofresh. Lise valorise également la laine des brebis via la structure « Les bergères s'emmêlent ». Et ils accueillent également du public sur la ferme (label France passion pour les campingcaristes).

Proposition : à l'issue de l'audit, les auditeurs proposent le marquage sans réserve.

Lise et Fabrice s'inscrivent parfaitement dans les valeurs des Parcs, et de sa marque. Ils en sont de parfaits ambassadeurs, et s'investissent déjà pleinement dans de nombreux projets développés par le Pnr (podcast « échos de nos valeurs », projets pastoralisme, rédaction du cahier des charges de la marque, articles divers, réponses aux sollicitations, sorties grand public...).

2. Fiche de synthèse, rapport d'audit Terras Comunas – 4/01/23

Auditeurs : Jessica Hureaux (PNR ML), Fabrice Merhand (éleveur-berger), Elodie Haaz (PNRML).

Lieu : siège de l'exploitation au Goutailloux à Tarnac.

Durée : 2h30 (14h – 16h30)

Présentation synthétique de l'entreprise, éléments de contexte :

Namik et Léo ont développé depuis le printemps 2019 et petit à petit la ferme du Goutailloux à Tarnac. Ils sont principalement locataires de terres agricoles (une centaine d'hectares), sur lesquelles ils élèvent ovins et bovins. Ils ont choisi deux races rustiques, adaptées aux conditions de vie sur la Montagne Limousine : la vache Highland cattle, et la brebis Limousine.

Leur conduite d'élevage est réfléchi : les bovins fertilisent les parcelles par le pâturage et viennent réensemencer des zones dégradées, les brebis participent à ouvrir des milieux en déprise (par la consommation de ligneux). Ils engraisent leurs bêtes à l'herbe, sur les parcelles de la ferme en grande partie, et parfois avec un complément de foin de luzerne qu'ils achètent à proximité.

Leurs produits sont vendus en vente directe (à la ferme, sur une tournée annuelle à Nantes Rennes et Paris, et sur des événements grand public), ou en circuit court (épicerie de Tarnac). Les abattages sont groupés pour limiter les trajets et la logistique. Les bœufs sont abattus le plus souvent en fin d'été, après 4 à 5 ans d'engraissement, s'en suit une maturation de la viande de 21 jours pour mettre en valeur le goût fin et le persillé du produit. Les agneaux sont le plus souvent abattus au printemps (agneaux de report et brebis de réforme), et à l'automne.

Proposition : à l'issue de l'audit, les auditeurs proposent le marquage sans réserve.

La conduite d'élevage des deux éleveurs correspond sans aucun doute au cahier des charges, et aux valeurs mises en avant. Ils sont partenaires de plusieurs projets menés par le Parc, et donnent de leur temps pour s'investir de manière à faire évoluer le territoire. Ils produisent de la viande mettant en avant la qualité et la saisonnalité en priorité, et ont à cœur de communiquer sur leurs pratiques.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les audits des deux entreprises agricoles et émettre un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – viande ovine et bovine » pour les deux exploitations suivantes : « Revenons à nos moutons » et « Terras Comunas » ;
- De valider le versement des cotisations annuelles des 2 exploitations ;
- De poursuivre les audits auprès des autres exploitations pouvant prétendre à la Marque et qui en ferait la demande ;
- d'autoriser le Président à :
- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- de solliciter le versement annuel des cotisations auprès des deux nouveaux marqués ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets de l'exercice 2023 et suivants, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider les audits des deux entreprises agricoles et émettre un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – viande ovine et bovine » pour les deux exploitations suivantes : « Revenons à nos moutons » et « Terras Comunas » ;
- De valider le versement des cotisations annuelles des 2 exploitations ;
- De poursuivre les audits auprès des autres exploitations pouvant prétendre à la Marque et qui en ferait la demande ;
- d'autoriser le Président à :
- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- de solliciter le versement annuel des cotisations auprès des deux nouveaux marqués ;
- prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets de l'exercice 2023 et suivants, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11 / Votants : 14 (dont 3 pouvoirs)

Validation audit : « Revenons à nos moutons » : Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Validation audit : « Terras Comunas » : Pour : 11 / Contre : 2 / Abstention : 1

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 02.02.23
Et qu'elle a été affichée le 02.02.23

REÇU LE
02 FEV. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



